
Présidence : Royaume-Uni

1146^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 23 septembre 2026 (dans la Ratsaal)

Ouverture : 10 h 5

Clôture : 13 h 5

2. Présidence : Ambassadeur N. Holland

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ CONSACRÉ AU
RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA
CONFIANCE GRÂCE AUX PROJETS
D'ASSISTANCE DANS LE DOMAINE DES ARMES
LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET DES
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES

- *Exposé du général de division K. N. Qosimzoda, Chef du Département des armes et des munitions militaires au Ministère tadjik de la défense*
- *Exposé de E. Pešto, Ministre adjoint de la sécurité de la Bosnie-Herzégovine et Président du Comité de coordination du contrôle des armes légères et de petit calibre en Bosnie-Herzégovine*
- *Exposé du major A. Kozak, inspecteur principal spécial de l'Unité d'appui opérationnel d'Europol au sein de la police nationale ukrainienne*
- *Exposé du capitaine G. Kaar, officier chargé des opérations – Joint Arms Control Implementation Group (JACIG), Ministère de la défense du Royaume-Uni*

Présidence, général de division K. N. Qosimzoda, E. Pešto, major A. Kozak, capitaine G. Kaar, Ukraine (FSC.DEL/338/26), Irlande-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du

Nord, la Moldova, le Monténégro, la Norvège et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/337/26), Irlande, Allemagne (FSC.DEL/342/26 OSCE+), Türkiye, Finlande, Monténégro, Bélarus (FSC.DEL/343/26 OSCE+), Arménie, Moldova (FSC.DEL/346/26 OSCE+), Azerbaïdjan, Suisse (FSC.DEL/335/26 OSCE+), Fédération de Russie (FSC.DEL/348/26), France, Canada, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni (FSC.DEL/340/26 OSCE+), Coordonnateur du FCS pour les projets d'assistance relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Allemagne) (FSC.DEL/344/26 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/339/26), Royaume-Uni (FSC.DEL/340/26 OSCE), Irlande-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, le Monténégro, la Norvège et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/336/26), Canada (FSC.DEL/345/26 OSCE+)
- b) *Opération militaire spéciale visant à démilitariser et à dénazifier l'Ukraine* : Fédération de Russie (FSC.DEL/341/26) (FSC.DEL/349/26), Ukraine

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Demande d'assistance en vue du renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité physique et de la gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre et de munitions conventionnelles : Tadjikistan (annexe), Présidence

4. Prochaine séance :

Mercredi 30 septembre 2026 à 10 heures, dans la Ratsaal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/1152
23 September 2026
Annex

FRENCH
Original: RUSSIAN

1146^e séance plénière

Journal n° 1152 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TADJIKE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

S'appuyant sur les dispositions des documents de l'OSCE relatifs aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et aux stocks de munitions conventionnelles, renvoyant aux décisions pertinentes du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), et se fondant sur ses nombreuses années d'expérience en matière de coopération avec l'OSCE, le Ministère de la défense de la République du Tadjikistan prie la Présidence du Forum et le Secrétariat de l'OSCE de lui fournir une assistance afin qu'il soit mieux à même d'assurer la sécurité matérielle et la gestion de ses stocks d'ALPC et de munitions conventionnelles.

Cette demande repose sur les éléments ci-après.

À l'heure actuelle, les entrepôts d'ALPC et de munitions conventionnelles dont disposent les formations et les unités des forces armées tadjikes sont dans un état technique tel que la sécurité du stockage des munitions n'est pas garantie.

Les systèmes de missiles et d'artillerie ainsi que les explosifs et le matériel du génie, qui sont stockés dans des locaux délabrés et, dans certains cas et certains lieux, dans des containers métalliques, sont susceptibles de se décomposer spontanément sous l'effet de certains facteurs et risquent par conséquent de déclencher des incendies et des explosions, ce qui peut avoir des conséquences néfastes pour la population et l'environnement.

Ainsi, afin de renforcer la sécurité matérielle des stocks d'ALPC et de munitions conventionnelles, il est indispensable de construire de nouvelles installations de stockage et d'améliorer et de rénover entièrement l'infrastructure existante utilisée pour gérer ces stocks.

En outre, ayant à l'esprit sa collaboration passée avec l'OSCE, le Ministère de la défense considère qu'il faut renforcer les capacités des spécialistes locaux à assurer le suivi du cycle de vie des munitions et les doter du matériel nécessaire pour déterminer la composition et l'état des charges propulsives. En tant qu'organisme public chargé de détruire les munitions obsolètes et inutilisables, le Ministère de la défense a actuellement besoin de matériel de laboratoire et de cours de perfectionnement des connaissances destinés aux spécialistes des autorités nationales concernées.

Par ailleurs, nous tenons à vous informer qu'en septembre, le questionnaire rempli par le Ministère de la défense a été soumis par la voie officielle à la Présidence du FCS et au Secrétariat de l'OSCE.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.

Je vous remercie de votre attention.